Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260423-DCM2026042334-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 17 avril 2026

Date d'affichage : 17 avril 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOËRDUT, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Luc GUILLOUX, Maire.

Présents : M. GUILLOUX, Mme VOLA, M. SCRAIGN, Mme PLASSE, M. FOUILLÉ, M. NICOLAS, Mme EZANIC, M. GUILLEMOT, Mme LE MER, M. BROUSSOT, M. ROUDAUT-DESFORGES, M. RÉTY, Mme PLANQUE, Mme ACHARD.

Absente : Madame Sonia RUYET

Secrétaire : Monsieur Stéphane ROUDAUT-DESFORGES

DCM2026-04-23-34 : Renouvellement des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce point avait été inscrit à l'ordre du jour de la séance de Conseil Municipal du 2 avril dernier, mais faute d'éléments il n'avait pas été procédé à la nomination des membres de la CCID.
Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué, président de la Commission
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population est inférieure à 2000 habitants.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (24 personnes si la population est < à 2000 habitants) proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de nommer 6 personnes titulaires et 6 personnes suppléantes, membres du conseil municipal et 6 membres titulaires et 6 membres suppléants au titre des contribuables :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De nommer les personnes suivantes en qualité de membres de la Commission Communales des Impôts Directs :**

Titulaires	Suppléants
- Madame Lucille PLASSE	- Madame Corinne VOLA
- Monsieur Laurent FOUILLÉ	- Monsieur Yannick NICOLAS
- Monsieur Stéphane ROUDAUT-DESFORGES	- Monsieur Julien GUILLEMOT
- Madame Lauriane ACHARD	- Madame Pauline EZANIC
- Monsieur Yannick BROUSSOT	- Monsieur Loïc SCRAIGN

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215601634-20260423-DCM2026042334-DE

- Monsieur Alain RÉTY
- Monsieur Gilles CAREL
- Monsieur Stéphane ROPERS
- Monsieur DORÉ Hubert
- Monsieur RÉTY Philippe
- Monsieur LECONTE Louis-François
- Monsieur PERRON Dominique
- Madame [illegible]
- Madame Valérie HAUTE
- Madame BELLEC Marie-Annick
- Madame LE CUNFF Brigitte
- Madame LESCOAT Anne-Marie
- Madame GUILLEMOT Rachelle
- Madame LAISNÉ-KISTER Josiane

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.**

Certifié exécutoire

au vu de la transmission en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :

Fait et délibéré les jour, mois an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
JL. GUILLOUX

MAIRIE de PLOERDUT
56 (Morbihan)